

**Nom commercial :** TAMIFUME 690 SL**Code produit:** TO 085 C1204/BE

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 08.05.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 18.01.2024

Région: BE

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****TAMIFUME 690 SL****UFI:****GCX5-XVH1-SX0H-U6JF****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit phytopharmaceutique

Fongicide

Nématicide

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

Certis Belchim N.V. - België/Belgique

Technologielaan 7

B-1840 Londerzeel - Belgique

N° de téléphone 00 32 (0)52/30 09 06

N° Fax 00 32 (0)52/30 11 35

e-mail info.be@certisbelchim.com - www.certisbelchim.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

www.certisbelchim.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

Centre Antipoison pour le Luxembourg : (+352) 8002 5500

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H302

Acute Tox. 4; H332

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Carc. 2; H351

Met. Corr. 1; H290

Repr. 2; H361d

Skin Corr. 1; H314

Skin Sens. 1; H317

STOT RE 2; H373

**Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Nom commercial :** TAMIFUME 690 SL**Code produit:** TO 085 C1204/BE**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 08.05.2024**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 18.01.2024**Région:** BE**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH07



SGH08



SGH09

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

méthylthiocarbamate-de-potassium

**Mentions de danger**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de danger (UE)**

EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer les gaz/vapeurs.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P391	Recueillir le produit répandu.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**UFI:**

GCX5-XVH1-SX0H-U6JF

**2.3 Autres dangers****Evaluation PBT**

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

**Evaluation vPvB**

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**

**Nom commercial :** TAMIFUME 690 SL**Code produit:** TO 085 C1204/BE**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 08.05.2024**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 18.01.2024**Région:** BE**Caractérisation chimique**

métam-potassium 690 g/l (SL)

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	<b>méthyldithiocarbamate-de-potassium</b>			
	137-41-7 205-292-5 - -	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Carc. 2; H351 Met. Corr. 1; H290 Repr. 2; H361 Skin Corr. 1B; H314 STOT RE 2; H373	>= 50,00	< 70,00 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Après inhalation**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement le numéro d'urgence 112.

**Après contact cutané**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si les vêtements collent à la peau: d'abord rincer les vêtements et la peau abondamment à l'eau avant de les enlever. Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Porter si possible des gants de protection pour administrer les premiers secours. Éviter le contact avec les chaussures et les vêtements contaminés. Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Après contact oculaire**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

**Après ingestion**

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Porter si possible des gants de protection pour administrer les premiers secours. Éviter le contact avec les vomissements, les chaussures et les vêtements contaminés. Appeler immédiatement le numéro d'urgence 112.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Symptômes**

Des dommages à la santé peuvent se produire avec un retard. Dommages au foie. Lésions rénales. Maux de tête. Nausées. La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Recommandation générale pour les dithiocarbamates : Possibilité de surveillance biologique en cas d'exposition chronique : détermination de la TTCA dans les urines à la fin de la journée/semaine de travail. Des tests sanguins pour les effets retardés : Tests du foie, des reins et de la thyroïde.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone; Brouillard d'eau

**Nom commercial :** TAMIFUME 690 SL**Code produit:** TO 085 C1204/BE**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 08.05.2024**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 18.01.2024**Région:** BE**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote ( NO<sub>x</sub> ); Anhydride sulfureux (SO<sub>2</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante.

**Pour les secouristes**

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Conservé à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conservé à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Conservé les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conservé uniquement dans le récipient d'origine. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker en commun avec: Métaux

**Nom commercial :** TAMIFUME 690 SL**Code produit:** TO 085 C1204/BE**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 08.05.2024**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 18.01.2024**Région:** BE**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

**Equipelement de protection individuelle****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur (gaz) : ABEK-P

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes de protection (EN 166)

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié : néoprène

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat</b>	
liquide	
<b>Couleur</b>	
jaune clair	
<b>Odeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Valeur	7,5 - 10,5
Concentration	510 g/l
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	97 - 102 °C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	

**Nom commercial :** TAMIFUME 690 SL**Code produit:** TO 085 C1204/BE

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 08.05.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 18.01.2024

Région: BE

Donnée non disponible.

**Point d'éclair**

Non applicable

**Température d'inflammation**

Donnée non disponible.

**Propriétés comburantes**

non oxydant

**Propriétés explosives**

Le produit n'est pas explosif.

**Inflammabilité**

Le produit n'est pas inflammable

**Limites inférieure d'explosion**

Donnée non disponible.

**Limites supérieure d'explosion**

Donnée non disponible.

**Pression de vapeur**

Valeur	0,057	Pa
Température de référence	20	°C

**Densité de vapeur relative**

Donnée non disponible.

**Densité relative**

Donnée non disponible.

**Densité**

Valeur	1,28	g/cm <sup>3</sup>
--------	------	-------------------

**Solubilité dans l'eau**

Remarque/s complètement soluble

**Solubilité**

Donnée non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Donnée non disponible.

**Viscosité cinématique**

Valeur	3,77	mPa*s
Température de référence	20	°C
Type	dynamique	

**Caractéristiques des particules**

Donnée non disponible.

**9.2 Autres informations****Autres informations**

Peut être corrosif pour les métaux.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Le produit est stable si utilisé et stocké en conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

**Nom commercial :** TAMIFUME 690 SL**Code produit:** TO 085 C1204/BE**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 08.05.2024**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 18.01.2024**Région:** BE**10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Charges électrostatiques.

**10.5 Matières incompatibles**

Acides; Métaux

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Oxydes d'azote (NOx); oxydes de soufre; disulfure de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	TAMIFUME 690 SL		
DL50		1000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	TAMIFUME 690 SL		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	TAMIFUME 690 SL		
CL 50		3,03	mg/l
Durée d'exposition	4		h
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Nom du produit		
1	TAMIFUME 690 SL		
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Évaluation	Fortement corrosif		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Nom du produit		
1	TAMIFUME 690 SL		
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Évaluation	Corrosif		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Nom du produit		
1	TAMIFUME 690 SL		
Voie d'exposition	Peau		
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Nom du produit		
1	TAMIFUME 690 SL		
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Nom commercial :** TAMIFUME 690 SL**Code produit:** TO 085 C1204/BE**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 08.05.2024**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 18.01.2024**Région:** BE

Toxicité pour la reproduction	
N°	Nom du produit
1	TAMIFUME 690 SL
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Cancérogénicité	
N°	Nom du produit
1	TAMIFUME 690 SL
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
N°	Nom du produit
1	TAMIFUME 690 SL
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
N°	Nom du produit
1	TAMIFUME 690 SL
Organe cible Source Evaluation/Classement	paroi nasale, reins, foie, vessie Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Danger par aspiration	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	TAMIFUME 690 SL		
CL50	0,10	- 100	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	poisson		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	TAMIFUME 690 SL		
CE50	1	- 10	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

**Nom commercial :** TAMIFUME 690 SL**Code produit:** TO 085 C1204/BE

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 08.05.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 18.01.2024

Région: BE

Toxicité pour les daphnies (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les algues (aigüe)	
N°	Nom du produit
1	TAMIFUME 690 SL
CE50	0,56 mg/l
Durée d'exposition	72 h
Espèces	Selenastrum capricornutum
Source	Fabricant

Toxicité pour les algues (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité sur bactéries	
N°	Nom du produit
1	TAMIFUME 690 SL
CI50	4,36 mg/l
Durée d'exposition	3 h
Espèces	bacteriae
Source	Fabricant

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité	
N°	Nom du produit
1	TAMIFUME 690 SL
Source	Fabricant
Évaluation	facilement biodégradable

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Mobilité dans le sol	
N°	Nom du produit
1	TAMIFUME 690 SL
log Koc	< 1,69
Source	Fabricant

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien	
Le produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.	

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.8 Autres informations**

Autres informations	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

**Nom commercial :** TAMIFUME 690 SL**Code produit:** TO 085 C1204/BE**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 08.05.2024**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 18.01.2024**Région:** BE**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

**Emballage**

L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, devra être ramené par l'utilisateur aux points de ramassage prévus à cet effet. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux prescriptions régionales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

<b>ADR/RID/ADN</b>	UN3267
<b>IMDG</b>	UN3267
<b>ICAO-TI / IATA</b>	UN3267

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR/RID/ADN** LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.  
Sources de danger méthyldithiocarbamate-de-potassium

**IMDG** CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.  
Sources de danger potassium-methyldithiocarbamate

**ICAO-TI / IATA** Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.  
Sources de danger potassium-methyldithiocarbamate

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADR/RID/ADN - Classe</b>	8
Étiquette	8
Code de classification	C7
Code de restriction en tunnels	E
N° d'identification de danger	80

<b>IMDG - Classe</b>	8
Étiquettes	8

<b>ICAO-TI / IATA - Classe</b>	8
Étiquettes	8

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADR/RID/ADN</b>	II
<b>IMDG</b>	II
<b>ICAO-TI / IATA</b>	II

**14.5 Dangers pour l'environnement**

<b>ADR/RID/ADN</b>	Signe conventionnel "poisson et arbre"
<b>IMDG</b>	Signe conventionnel "poisson et arbre"
EmS	F-A, S-B

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE**

**Nom commercial :** TAMIFUME 690 SL**Code produit:** TO 085 C1204/BE**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 08.05.2024**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 18.01.2024**Région:** BE**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
--	------

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E1
---	----

**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

**Règlement (CE) No 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques**

Règlement (UE) No 547/2011 portant application du règlement (CE) no 1107/2009 concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques

**Annexe III**

SPe1	Pour protéger les organismes du sol, les produits générant le métabolite MITC, c'est-à-dire contenant la substance active metam-sodium, metam-potassium ou dazomet, ne peuvent être appliqués sur la même parcelle qu'une fois en trois ans.
SPe2	Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPa1	Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code IRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 8F.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Autres informations**

Numéro d'agrément: 9517P/B

**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.  
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.  
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H332 Nocif par inhalation.

